OBVLN

Première réunion des membres fondateurs

Procès-verbal de la rencontre du 18-10-2023

Sont présents Réjean Beauchemin, Patrice Rioux et Alain Déry

Alain confirme la constitution de l'ONL en date du 3 octobre 2023

Il informe le groupe que nous sommes un CA provisoire, avec toute autorité jusqu'à la première assemblée annuelle des membres. On votera alors les règlements généraux

Les 3 membres fondateurs adhèrent illico au membership.

Nomination des officiers

Le CA provisoire procède à la nomination des officiers :

Président
Réjean Beauchemin

Secrétaire
Patrice Rioux

Trésorier
Alain Déry

Année financière

Il est adopté à l'unanimité que l'année financière de l'OBNL sera de janvier à décembre.

Membres

Nous convenons que Le membership sera sur une base individuelle. Que le cycle du membership suit l'année financière de l'organisation. Pour être membre, il faut être propriétaire ou locataire dans le bassin versant.

Lors de son achat dans les trois derniers mois d'un cycle, la carte est valide jusqu'à la fin du cycle suivant.

Le coût de la carte de membre est de 30 $.

Compte bancaire

Nous choisissons Desjardins comme institution financière avec un compte à deux signatures. Réjean et Alain seront les signataires.

Paiement en ligne

Les membres pourront acheter leur carte de membre en ligne et payer par PayPal. Alain va ouvrir un compte le compte PayPal et le jumeler avec le compte Desjardins.

Numéro de taxe

Nous allons obtenir un numéro de taxes TPS TVQ. Alain s'en occupera.

Budget

Alain va compléter le budget pour donner suite aux prévisions de Réjean.

Assurances

Alain valide avec BFL pour le coût d'une assurance responsabilité des administrateurs.

Site Web

Le nom de domaine du site web sera OBVlacnick.com

Le courriel pour joindre l'organisme sera info@obvlacnick.com.

Alain Développera le site Web.

Communications

Les tâches du responsable des communications seront les suivantes :

- Infolettres
- Gérer les courriels
- Mettre les documents à jour sur le site
- Faire la promotion
- Créer et gérer une page Facebook
- Obtenir un logo
- Avoir un slogan
- Demander aux trois associations de promouvoir l'OBVLN
- Pour la promotion, faire un document de présentation. Le diffuser via infolettre municipale, pages Facebook, associations au lac Nick, boîtes postales, notre réseau personnel
- Contenu du site

Comité environnement

Nous allons créer un seul comité, le Comité Environnement.

Son rôle sera d'accomplir les tâches terrain et de faire des recommandations au CA de l'organisation.

Le nombre maximal de membres du comité est de 7 personnes avec un quorum de 4 personnes. En mode présentiel ou en ligne. Les membres du comité doivent être membres en règle de l'OBNL